



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE JOIGNY

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2023-0514 du 18 décembre 2023 et au titre du code de l'urbanisme, **une enquête de 18 jours consécutifs**, préalable à la déclaration d'utilité publique du premier programme de travaux de l'opération de restauration immobilière du centre-ville de JOIGNY portant sur cinq immeubles, **est prescrite du mardi 16 janvier 2024 à 9 h au vendredi 2 février 2024 à 17 h** à la Maison de l'habitat, 2 quai du 1^{er} Dragons 89300 JOIGNY.

Sont désignés par le tribunal administratif de Dijon M. André PATIGNIER, colonel honoraire de gendarmerie en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. José JACQUEMAIN, inspecteur de l'éducation nationale en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :

- à la Maison de l'habitat de JOIGNY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi de 14 h à 17 h, mardi de 14 h à 18 h, mercredi de 9 h à 12 h et vendredi de 14 h à 17 h),
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (onglet « Actions de l'État », rubriques -Environnement - Déclaration d'utilité publique - Enquêtes publiques),
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 18 ou au 03 86 72 79 89.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions, **avant le 2 février 2024 à 17 h** :

- sur le registre ouvert à la Maison de l'habitat de JOIGNY,
- par écrit au commissaire enquêteur – Maison de l'habitat – 2 Quai du 1^{er} Dragons 89300 JOIGNY, siège de l'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-dupori-joigny@yonne.gouv.fr**

(Les observations transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Maison de l'habitat, les :

- **mardi 16 janvier 2024 de 9 h à 12 h, - samedi 27 janvier 2024 de 9 h à 12 h,**
- **vendredi 2 février 2024 de 14 h à 17 h.**

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Corinne THOLON-CHALMEAU, Directrice de la stratégie urbaine durable (Tél : 03 86 92 48 30 - Mobile : 06 83 66 83 53 – email : corinne.tholon@ville-joigny.fr).

Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport, ses conclusions motivées et le registre d'enquête à la préfecture de l'Yonne. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Maire de Joigny.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairie de JOIGNY et à la préfecture de l'Yonne - Bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'État.

Au terme de la procédure, le Préfet de l'Yonne statuera sur la demande de déclaration d'utilité publique concernant l'opération de restauration immobilière du centre-ville de JOIGNY par arrêté préfectoral.